

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
qui s'est tenue le vendredi 23 mai 2025

Objet	Convocation	Conseil municipal			
	Jour	Jour	Début	Fin	Lieu
Réunion ordinaire	Vendredi 16/05/2025	Vendredi 23/05/2025	20H03	22H41	Salle de la mairie

	Bruno LAUNAY	Cédric COEURET	Clairette MONTAROU	Damien LEBLOND	Dominique BRIANT	Jean BARBEREAU	Ludovic LABORIE	Magalie MORTEAU	Marc GALL	Mickaël AUGIS	Pascal HAUDOUIN	Solange BRIANT	Yvan JARET	Secrétaire de Mairie Laetitia Augis
Présents	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Remarques														
Absents excusés...	X						1							
...donnant pouvoir à			1											
Président de séance		X												
Secrétaire de séance									X					X
Scrutateur			X											

	Atteint	Non atteint	Observations
Quorum	X		Quorum à la majorité de ses membres en exercice.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 25 avril 2025
2. Décision n°05 prise par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations
3. Devis véhicule utilitaire atelier municipal
4. Devis de réfection de la façade du salon de coiffure
5. Devis pour le feu d'artifice du 13 juillet 2025
6. Demande d'aide financière de l'association l'Epuisette
7. Réservation du lot n°02 au lotissement du Tertre
8. Réservation du lot n°03 au lotissement du Tertre
9. Changement du lieu de salle de réunion du conseil municipal
10. Election d'un délégué communal au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Danzé-Rahart-Epuisay (SIVOS)
11. Adhésion à l'Agence Technique Départementale d'une commune de moins de 4000 habitants
12. Questions diverses/Informations

**20h03 – début du conseil municipal**

**Le conseil municipal est constitué de 11 membres présents et 12 votants.**

**1. Approbation du procès-verbal du 25 avril 2025**

Madame le MAIRE demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal. Pas de remarque.

Question : le conseil municipal valide-il le procès-verbal de la réunion du 25 avril 2025 ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	12	12	00	12	00

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 avril 2025 est approuvé.

**2. Décision n°05 prise par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations**

- Décision n°405 de ne pas exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de l'immeuble cadastré sections A n°413 de 780 m<sup>2</sup>, A n°1024 de 71 m<sup>2</sup> et A n°1027 de 295 m<sup>2</sup> sis « 16 rue des Camélias » à EPUISAY ; appartenant à Monsieur Steeve KINDERMANS au prix de 110 000,00 €

**3. Devis véhicule utilitaire atelier municipal**

Madame le MAIRE demande ce que le conseil pense du devis reçu.

Monsieur BRIANT explique qu'il n'y a qu'un choix.

Question : êtes-vous d'accord pour l'acquisition de ce véhicule au Garage de la Grange ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Nul	Oui	Non
Vote	X	12	12	00	00	11	01

Le conseil municipal accepte l'acquisition d'un véhicule utilitaire.

**4. Devis de réfection de la façade du salon de coiffure**

Madame le MAIRE explique qu'elle a demandé des devis séparés pour l'assurance.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT donne lecture des montants TTC.

Madame la 2<sup>ème</sup> ADJOINTE précise qu'un seul candidat fait tout le bâtiment.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT rajoute qu'il vaut mieux tout faire car cela fera moche sinon.

Monsieur BRIANT explique que la commune ne récupère pas la TVA.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT demande si des personnes ont des références sur les candidats.

Monsieur JARET explique que financièrement on ne prend pas de risque.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT demande si les candidats ont fourni une assurance décennale.

Madame le MAIRE ajoute que l'entreprise DBS est une entreprise assez importante.

Question : quelle entreprise choisissez-vous ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Nul	DBS	GUILLO FRERES	SYLVIANE PEINTURE
Vote	X	12	10	01	01	10	00	00

Le conseil municipal choisit l'entreprise DBS pour la réfection de la façade du salon de coiffure.

**5. Devis pour le feu d'artifice du 13 juillet 2025**

Madame le MAIRE explique que les devis ont été étudiés en commission.

Monsieur BARBEREAU explique qu'on fait comme l'an dernier.

Madame le MAIRE rajoute que la commission recommande la société PYRO CONCEPT.

Monsieur BRIANT demande si techniquement c'est la même chose.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT explique que ce n'est pas facile à comparer.

Monsieur BRIANT demande quel est le programme du 13 juillet.

Madame le MAIRE répond qu'il n'y aura pas de repas car pas assez de bénévoles. Il faut au moins 10 personnes.

Il y aura la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice.

Question : quelle entreprise choisissez-vous ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Nul	PYRO- CONCEPT	PYRO- FETES
Vote	X	12	11	00	01	11	00

Le conseil municipal choisit le devis de PYRO-CONCEPT pour le feu d'artifice du 13 juillet 2025.

Monsieur COEURET explique qu'il faudra prévoir une personne avec Monsieur BARBEREAU pour tirer le feu d'artifice.

Madame MORTEAU demande s'il faut la formation.

Monsieur BARBEREAU répond que non, lui l'a donc c'est suffisant.

Monsieur COEURET demande si une buvette est prévue.

Madame le MAIRE répond oui.

#### **6. Demande d'aide financière de l'association l'Épuisette**

Madame le MAIRE indique que l'Épuisette a récemment envoyé une demande de subvention. Elle propose de donner une aide équivalente à celle de l'année précédente. Ajoute que la subvention de 2024 a été accordée et versée en 2025. Le départ en retraite d'une employée de l'association va générer des frais supplémentaires.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT ajoute que cette subvention permettra à l'Épuisette de se refaire un peu de trésorerie.

Monsieur BRIANT indique que l'Épuisette a besoin de trésorerie en début d'année car les subventions sont reçues en fin d'année.

Madame MORTEAU rappelle que 6 000 € supplémentaires ont été prévus dans le budget 2025 pour soutenir l'association, en complément d'une première subvention déjà versée en début d'année. Elle remercie l'Épuisette pour tous ses efforts entrepris afin d'équilibrer leurs comptes, en s'adaptant pour trouver des solutions (tarifs, ventes, ...).

Elle souligne également une amélioration dans la transparence et les échanges avec les élus. Précisant que l'Épuisette a respecté la procédure en formalisant la demande de subvention par écrit à l'ensemble du conseil. Cependant, elle regrette que la demande ne précise ni le montant souhaité, ni les raisons de la subvention.

Madame la 2<sup>ème</sup> ADJOINTE indique que l'Épuisette a donné les raisons lors de son AG.

Madame MORTEAU explique qu'elle a proposé aux membres de la commission Epuisette dont elle fait partie de rencontrer l'Épuisette afin de clarifier certains points. Elle précise que c'est la présidente elle-même qui a indiqué dans son mail qu'un RDV serait possible si nécessaire. Madame Morteau a constaté qu'elle était la seule membre de la commission qui souhaitait les rencontrer.

Elle a échangé par mail avec la présidente de l'Épuisette pour convenir d'une réunion présentielle ou téléphonique mais cela n'a pas été possible car la trésorière n'était pas disponible étant mobilisée sur la rando vélo (Etoile cyclo).

Elle souhaitait notamment connaître l'état de leur compte par rapport à leur budget prévisionnel, et également savoir si une demande de rectification avait été faite auprès de leur cabinet comptable qui a été rémunéré pour réaliser leur comptabilité en 2024. En effet, des erreurs avaient été constatées dans leur bilan de 2024. Il était indiqué que la commune leur avait versé des subventions en 2024 alors que la commune n'a pas versé de subvention en 2024 et il manquait la subvention de la CATV. Elle trouve qu'au prix qu'a coûté cette prestation cela mérite une réclamation afin de corriger le bilan 2024 et pour que l'année prochaine la comparaison avec le bilan de 2025 soit basée sur les bons montants.

Madame MORTEAU rappelle que le sujet des élus intéressés avait déjà été abordé et demande à Monsieur GALL s'il est concerné ou pas par l'Épuisette. Ce que confirme Monsieur GALL.

Madame MORTEAU lui signale que dans ce cas il serait préférable qu'il sorte de la salle durant la délibération et le vote.

**Monsieur GALL, concerné par ce point, sort de la salle.**

**Le conseil municipal est constitué de 10 membres présents et 11 votants.**

Madame la 2<sup>ème</sup> ADJOINTE demande pourquoi il est concerné.

Monsieur JARET répond que sa femme fait partie des membres du bureau de l'Épuisette.

Monsieur LEBLOND indique qu'il est d'accord sur le fait que Monsieur Gall ne puisse pas voter mais ne comprend pas pourquoi il doit sortir et ne peut pas participer à la discussion.

Monsieur JARET répond qu'il pourrait biaiser les débats et le fait de sortir de la salle permet d'éviter toutes les contestations ultérieures.

Madame MORTEAU ajoute qu'il y a également un risque au niveau pénal pour l' élu intéressé surtout quand il y a un aspect financier. Elle préfère qu'on suive les recommandations officielles, sortir de la salle afin d'éviter aux élus intéressés de prendre des risques.

Monsieur JARET demande quel montant on pourrait leur donner ?

Madame le MAIRE propose de leur donner l'équivalent de l'année dernière et d'arrondir à 6000 €.

Madame MORTEAU propose de donner 5000 € et de compléter ultérieurement avec 1000 €.

Madame la 2<sup>ème</sup> ADJOINTE indique que cela ne sert à rien, autant donner les 6000 € en une fois. Elle ajoute que l'Epuisette ne gaspille pas, l'argent donné n'est pas dépensé inutilement et précise que l'Epuisette s'est engagé à donner les explications sur leurs dépenses.

Monsieur JARET signale que le sujet c'est de savoir de combien exactement l'Epuisette aurait besoin car concrètement on n'a pas suffisamment d'informations pour savoir si au mois d'aout la commune devra redonner de l'argent à l'Epuisette.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT revient sur la participation des élus intéressés aux débats, il indique que dans sa logique « terre à terre » Monsieur Gall aurait pu participer aux débats, quitte à se retirer après pour le vote. Pour lui, Marc n'était pas obligé de sortir de la salle, il peut participer de façon objective au débat, il ne voit pas en quoi cela pourra influencer les autres élus.

Monsieur JARET et Madame MORTEAU répondent qu'un élu intéressé doit non seulement s'abstenir de voter et de débattre, mais aussi quitter la salle lors des échanges, par mesure de précaution et pour éviter toute remise en cause juridique ou suspicion d'influence.

Madame MORTEAU rappelle que l'association Epuisette bénéficie de la part de la commune d'une subvention numéraire avec les aides financières et qu'elle bénéficie également d'une subvention en nature avec les avantages comme la mise à disposition des bâtiments communaux, la prise en charge des dépenses en électricité et chauffage ..., elle estime cette subvention en nature à environ 10 000 €.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT indique que cela donne à la commune un droit de regard sur l'activité de l'association.

Madame MORTEAU poursuit en rappelant ce qui avait déjà été évoqué par Monsieur JARET, qu'à partir de 23 000 €, il faut faire une convention. Elle précise que bien que le seuil de 23 000 € ne soit probablement pas atteint cette année, il serait souhaitable d'envisager à l'avenir la mise en place d'une convention. Celle-ci permettrait de clarifier les engagements réciproques entre la commune et l'association Epuisette. On pourra mettre en place un plan de financement pluriannuel, auquel la commune pourrait s'engager, afin d'assurer une meilleure visibilité et stabilité pour l'association.

Monsieur BRIANT répond qu'il n'est pas persuadé que la commune puisse établir une convention avec l'Epuisette étant donné que le périscolaire est une compétence du SIVOS.

Madame le MAIRE ajoute qu'elle a prévu de faire les devis pour le sol des locaux de l'Epuisette.

L'ensemble des élus s'accorde pour voter une subvention de 6000 €.

Madame le MAIRE propose de passer au vote.

Question : êtes-vous d'accord pour accorder une aide financière de 6 000 € à l'association l'Epuisette ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	11	11	00	11	00

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le versement de la somme.

### **Retour dans la salle de Monsieur GALL**

**Le conseil municipal est constitué de 11 membres présents et 12 votants**

Madame MORTEAU demande si d'autres membres de la commission Epuisette souhaitent l'accompagner pour rencontrer l'association.

Madame la secrétaire de Mairie rappelle les noms des membres de la commission Epuisette : Dominique Briant, Cédric Coeuret, Marc Gall et Magalie Morteau.

Monsieur BRIANT indique ne pas comprendre la nécessité d'un tel rendez-vous. Il s'oppose à ce que Madame Morteau engage cette rencontre au nom de la commission, sauf si une délégation explicite est donnée par Madame le Maire. Sinon, la rencontre ne peut se faire qu'à titre personnel.

Madame la 2<sup>ème</sup> ADJOINTE s'oppose également à cette rencontre. Elle ajoute « ils ont été sympas, corrects, ils ont bien tout expliqué, il y a une bonne équipe. Il ne faut pas les enquiquiner. C'est le maire qui décide. Il faut leur faire confiance ».

Monsieur JARET rappelle que la confiance n'exclut pas le devoir de contrôle. Il ajoute que les élus agissent au nom de la collectivité et non pour eux-mêmes.

Monsieur LEBLOND dit « C'est du harcèlement ».

Madame MORTEAU répond que rencontrer l'Épuiette ce n'est pas du harcèlement, cela fait partie de notre rôle d'élu, « Sinon à quoi servent les commissions ? ». Elle ajoute que ce n'est pas sa conception du rôle d'un élu, et qu'il ne revient pas au maire de décider de tout. Elle rappelle que dans le mail envoyé par la présidente de L'Épuiette, cette dernière s'est dite disponible pour une rencontre si besoin. « Il faut arrêter de parler à la place de L'Épuiette ». Madame Morteau ne comprend pas la levée de boucliers de certains élus contre ce rendez-vous. Elle demande qu'un rappel soit fait sur les devoirs des élus, soulignant que tous ne semblent pas avoir pleinement conscience qu'il s'agit de la gestion de fonds publics.

Madame MORTEAU indique qu'elle prendra directement contact avec l'Épuiette et fera un compte rendu de cette rencontre au conseil municipal.

Madame le MAIRE propose aux élus de passer au point suivant si le débat est clos.

Pas d'autres remarques.

### **7. Réservation du lot n°02 au lotissement du Tertre**

Monsieur JARET explique qu'il restera 6 lots dans les 2 tranches.

Question : Est-ce que le conseil accepte la réservation ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	<b>X</b>	12	11	01	11	00

Le conseil municipal a approuvé cette réservation de terrain au Tertre.

Monsieur BRIANT ajoute qu'il reste 3 lots à Godard et 3 lots dans le bourg.

### **8. Réservation du lot n°03 au lotissement du Tertre**

Point voté globalement avec le point 7.

### **9. Changement du lieu de salle de réunion du conseil municipal**

Madame le MAIRE indique que certains élus ont demandé de changer le lieu de réunion du conseil municipal. La réponse de la préfecture indique que le lieu doit être situé sur le territoire de la commune, il ne doit pas contrevenir au principe de la neutralité, il doit permettre d'assurer la présence du public et offrir de bonnes capacités d'accessibilité et de sécurité, et permettre la publicité des séances. Les habitants doivent être informés du changement de lieu par tout moyen à la convenance de la commune.

La question est : change-t-on de salle de réunion pour la salle du Lavoir pour une question de place, pour pouvoir recevoir plus de public ?

Monsieur LEBLOND indique que la salle du Lavoir n'est pas pratique pour la secrétaire de mairie, quand elle doit faire des photocopies, elle devra sortir. Ajoute que si nécessaire il suffit de limiter le public.

Madame la 2<sup>ème</sup> ADJOINTE répond qu'on n'a pas le droit de limiter le public.

Madame MORTEAU reconnaît qu'il y a un problème de sécurité lorsque le public est nombreux dans la salle actuelle. Mais, elle souligne que la salle du Lavoir n'est pas adaptée, notamment pour la secrétaire de mairie, qui devra effectuer de nombreux allers-retours. Elle ajoute que, lorsqu'un élu sera intéressé il devra attendre dehors sous la pluie. Ajoute qu'il y a également une mauvaise sonorité et luminosité dans la salle du Lavoir, et que c'est assez laborieux de devoir installer et ranger les tables et chaises à chaque séance.

Monsieur JARET répond que la distance des allers-retours pour la secrétaire de mairie n'est pas excessive, et qu'il ne pleut pas tout le temps non plus.

Monsieur LEBLOND indique que pour lui la salle du conseil c'est à la salle de la mairie et que pour les élections du maire c'est à la salle du Lavoir ou la salle des fêtes comme cela avait été le cas pour l'élection de Monsieur Deniau.

Madame la secrétaire de mairie indique que c'était une situation exceptionnelle durant le Covid, il était autorisé de changer de salle pour une salle plus grande, et éviter que les gens soient trop proches. Elle indique que la salle de la mairie est limitée à 20 personnes.

Des conseillers indiquent que cela arrive rarement que cette limite soit dépassée durant une séance.

Monsieur JARET alerte sur le fait qu'on n'a pas réellement le droit de mettre du public dehors et ajoute que la question de la sécurité est à prendre au sérieux, car en cas de problème, la responsabilité pénale incombe généralement au Maire.

Madame MORTEAU répond qu'on n'a pas le droit de refuser du public sauf pour des raisons de sécurité comme quand on a atteint la limite de la capacité d'accueil de la salle.

Monsieur JARET répond que ce n'est pas sérieux, il ne se voit pas mettre des gens du public à la porte.

Madame MORTEAU indique qu'une solution serait de diffuser les séances du conseil en direct avec ou sans vidéo. La cible n'est peut-être pas le public actuel, mais cela pourrait intéresser d'autres administrés de suivre les débats. Ce n'est pas très compliqué à mettre en place. Elle ajoute que s'il y a vraiment trop de monde, une solution plus complexe car nécessitant du matériel (audio, vidéo) serait d'installer une partie du public dans la salle du Lavoir afin qu'il puisse suivre la séance via la diffusion en ligne.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT trouve que c'est des points de règlement qui nous polluent l'existence comme dans pas mal de secteurs d'activité. Et demande qu'est-ce qu'on fait concrètement si on ne change pas de salle et qu'on dépasse la capacité d'accueil. Il ne se voit pas non plus mettre des gens à la porte. Au pire il donnera son pouvoir à un élu et il sortira pour libérer une place.

Monsieur LEBLOND indique que c'est Madame le Maire qui sera responsable c'est donc à elle de trancher.

Madame le MAIRE décide de reporter ce point ultérieurement afin de se renseigner sur la capacité exacte de la salle, les responsabilités, le droit ou pas de refuser du public pour les raisons de sécurité.

#### **10. Election d'un délégué communal au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Danzé-Rahart-Epuisay (SIVOS)**

Monsieur BRIANT explique qu'il y a 3 délégués titulaires (Messieurs COEURET et JARET) et 1 suppléant (Monsieur GALL). Il manque 1 délégué titulaire depuis le décès de Monsieur Deniau ex maire et il pense que logiquement la maire doit occuper ce poste.

Candidate : Madame MONTAROU.

Question : qui choisissez-vous pour être délégué au SIVOS ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Nul	Mme MONTAROU	M. BRIANT
Vote	X	12	11	00	01	10	01

Le conseil municipal choisit Mme MONTAROU pour être délégué au SIVOS.

#### **11. Adhésion à l'Agence Technique Départementale d'une commune de moins de 4000 habitants**

Madame le MAIRE indique que l'agence départementale a été créée il y a quelques années, propose des tarifs préférentiels aux petites communes avec une adhésion de 1€ par habitant par an.

Détaille les prestations offertes, notamment le diagnostic de voirie qui permet d'analyser jusqu'à 5 km de routes par an.

L'agence fournit des conseils techniques mais ne réalise pas les travaux elle-même.

Expérience positive avec le département concernant la réparation rapide des routes, les interventions sont effectuées dans la semaine suivant le signalement.

Le coût n'est pas excessif compte tenu des conseils reçus et de l'aide pour établir les priorités dans les travaux à réaliser.

Les discussions ont également porté sur les différentes options de réparation routière, comme le goudronnage partiel ou complet, une économie potentielle de 40% sur la surface à traiter.

Question : êtes-vous d'accord pour adhérer ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Nul	Oui	Non
Vote	X	12	10	01	01	10	00

Le conseil municipal adhère à l'Agence Technique Départementale.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT explique que cela fait 800 €. Il faudrait demander une facture au prorata temporise. Monsieur BRIANT explique que cette agence peut aider la commission voirie pour les travaux.

Monsieur BRIANT explique que les délégués sont élus une fois par an.

Candidate : Madame BRIANT.

Question : qui choisissez-vous pour représenter la commune à l'ATD ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Nul	Mme BRIANT	Mme MONTAROU
Vote	X	12	11	01	00	10	01

Le conseil municipal choisit Mme BRIANT pour représenter la commune à l'ATD.

## 12. Questions diverses/Informations

### Points évoqués par Madame le Maire

#### a) Remerciements de Madame le Maire et du conseil municipal

Madame le MAIRE remercie toutes les personnes habitants ou autres personnes « qui nous aident bénévolement dans les moments un petit peu compliqués qu'on vit actuellement ».

Monsieur Jaret donne lecture d'un message « INFORMATION AUX HABITANTS – ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS » adressé aux habitants, qui sera publié sur les sites de la commune (Intramuros, Facebook) et sur les panneaux d'affichage de la commune, expliquant les perturbations dans l'entretien des espaces publics en raison de l'arrêt de l'agent communal, remerciant les bénévoles mobilisés et soulignant l'engagement du conseil municipal dans une dynamique collective au service de la commune.

#### b) Commission Voirie

- L'entreprise Ginger doit normalement intervenir dès le 2 juin, pour le trou à la Châtaignière.
- Des bénévoles interviendront pour réaliser le marquage au sol, pour le "STOP" rue des Bleuets, le mardi 28 après-midi si la météo le permet.
- Il reste la réception des travaux au Tertre à faire au plus vite étant donné que des terrains ont été vendus.
- On ne pourra pas faire tous les travaux de voirie cette année. Sont prévus les travaux sur la route de Savigny, entretien des fossés...
- Des élus proposent de faire des choses simples comme mettre la rue des Primevère en sens unique, ajouter un STOP à la sortie du bourg (en venant de la boulangerie) et mettre un miroir.
- Le problème des nuisances des camions est évoqué (parking, passage piéton tunnel inondé, arrêté interdiction circuler la nuit, PV, autre emplacement restaurant ...)

#### c) Mariage Éric agent communal retraité

Madame le MAIRE annonce qu'Éric (ancien agent communal d'Epuisay) va se marier, et à cette occasion elle propose que la commune fasse un petit geste (bon d'achat) d'autant plus que suite à son départ en retraite il n'y a pas eu de pot de départ.

#### d) Croix Rouge

La Croix-Rouge vient toutes les 3 semaines sur la commune. La commune prête la salle du Lavoir en cas de besoin.

e) Toilettes publiques

Madame le MAIRE a décidé de fermer les toilettes publiques car les camping-cars déversent leurs cassette dedans et les bouchent.

Monsieur Leblond demande si on a le droit de faire ça. Il faudrait les mettre derrière la salle du Lavoir.  
Monsieur JARET propose de mettre une commission pour y travailler.

f) Vente immeuble situé 1 rue des Bleuets

Madame le MAIRE explique qu'une personne est intéressée. A quel prix peut-on le vendre ?

Monsieur LEBLOND demande à quel prix la commune l'a acheté.

Madame le MAIRE répond au prix de 5 783,91 €.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT explique que c'est un bâtiment qui génère des charges.

Monsieur BRIANT donne son avis : il faut le donner.

Monsieur le 1<sup>er</sup> ADJOINT ajoute qu'il faut donner un prix.

Monsieur BRIANT explique que cet immeuble a été acheté sur saisie. Faire un prix de 5000,00 € net vendeur. L'acquéreur paye les frais d'acte notarié.

Monsieur LEBLOND ajoute qu'il faudrait voir la qualité du toit.

Monsieur BRIANT rajoute qu'il faut demander au potentiel acquéreur son prix.

g) Vente terrain rue des Jonquilles

Madame le MAIRE explique que ce terrain est situé entre M. BEAUTOUR et Mme NORGUET.

Monsieur BRIANT explique que ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> fois que cet acquéreur le demande. Il y habite déjà.

Lui proposer : 25 € TTC du m<sup>2</sup> car c'est un terrain à bâtir. Il faut lui demander une proposition. Cela est logique de le vendre en terrain à bâtir soit 20 € TTC le m<sup>2</sup>.

h) Entretien avec M. LOISEAU

Madame le MAIRE a reçu M. LOISEAU en rendez-vous pour parler du merlon qui aurait dû être fait fin décembre 2024. Il faudrait avancer.

Madame le 2<sup>ème</sup> ADJOINT ajoute que si les fossés sont faits, la terre pourra aller dessus.

Monsieur BRIANT explique qu'il faut décaisser et mettre de la terre dessus. Se renseigner à la CATV pour savoir ce qu'il faut faire exactement, surtout la distance avec la départementale.

**Point évoqué par Madame la 2<sup>ème</sup> ADJOINTE**

- i) Madame la 2<sup>ème</sup> ADJOINTE explique que le département aide les communes pour les parkings de covoiturage. Ça serait intéressant sur la parcelle au rond-point et la terre irait pour le merlon.

**Point évoqué par Madame MORTEAU**

j) Commission Adressage

Madame MORTEAU indique que suite à la dernière réunion de la commission d'adressage, elle a envoyé un compte rendu aux membres de cette commission. Des erreurs avaient été constatées dans le cahier des charges (fichier Excel), notamment des poteaux prévus alors qu'ils existent déjà, ainsi que des confusions entre plaque de rue (support mural pour le bourg) et panneau de rue (support poteau).

Elle propose que les membres de la commission vérifient le fichier par secteur, et ajoute la géolocalisation et photos (via Intramuros).

Madame BRIANT et Monsieur JARET soutiennent cette vérification pour éviter à la commune des dépenses inutiles.

Monsieur LEBLOND, s'y oppose, considère que le travail a déjà été fait et s'oppose à l'appel aux habitants.

Faute de volontaires, Madame MORTEAU propose de solliciter les habitants.

**Points évoqués par Monsieur COEURET**

k) Salle des fêtes

Monsieur COEURET demande ce que l'on fait à la salle des fêtes.

Monsieur BRIANT explique que des études ont été payées. Il dit qu'il va répéter ce qu'il a dit lors de la réunion du vote du budget communal 2025 à savoir que le conseil municipal a pris une délibération en août 2024 pour le lancement de l'appel d'offres des travaux : sur 13 votants, 10 ont voté pour l'option lancer l'appel d'offres pour la totalité des travaux. Depuis cette date, l'architecte voulait que le conseil choisisse un bureau de coordination et de sécurité. La commission s'est réunie le 23 janvier 2025 sous

la présidence de Monsieur Deniau maire à l'époque pour étudier les devis et apporter ses propositions pour le vote du choix des entreprises par le conseil. La balle est dans le camp de l'exécutif pour faire avancer le dossier.

Madame JARET explique qu'il y a une commission bâtiment.

Monsieur BRIANT rajoute que du vote clair de l'année dernière était ressorti que les travaux devaient se faire.

Monsieur BRIANT propose que pour cette année, pour ne pas perdre de la DSR, il faut la mettre sur les travaux de voirie. Et le FACIL, pour la signalétique.

l) Gens du voyage

Monsieur COEURET demande s'ils ont donné quelque chose. Il explique qu'au foot, ils ont enlevé les mousquetons qui retiennent les filets.

Madame le MAIRE ajoute qu'ils n'ont pas fait de déchets, les bacs ont été enlevés.

Ils ont donné 300 € à la mairie.

Le référent gens du voyage à la CATV a expliqué qu'il faudrait mettre un bloc d'au moins 1.5 tonne pour qu'ils ne puissent pas le déplacer.

Monsieur LEBLOND propose de mettre un portail avec un code.

Madame la 2<sup>ème</sup> ADJOINTE répond que rien ne les arrête.

Madame le MAIRE explique qu'ils ne veulent pas abimer leurs caravanes et leur véhicules.

On peut enlever le robinet du terrain.

Monsieur LEBLOND demande s'il y a des plaintes des voisins.

Madame le MAIRE répond que non.

## 22H41 – fin officiel du conseil municipal

Le Maire,  
Clairette MONTAROU



Le secrétaire de séance,  
Marc GALL

*Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des délibérations et des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux.*

*L'accès aux documents administratifs s'exerce, au choix du demandeur et dans la limite des possibilités techniques de l'administration :*

*1° Par consultation gratuite sur place, sauf si la préservation du document ne le permet pas ;*

*2° Sous réserve que la reproduction ne nuise pas à la conservation du document, par la délivrance d'une copie sur un support identique à celui utilisé par l'administration ou compatible avec celui-ci et aux frais du demandeur, sans que ces frais puissent excéder le coût de cette reproduction, dans des conditions prévues par décret ;*

*3° Par courrier électronique et sans frais lorsque le document est disponible sous forme électronique ; demande faite sur l'adresse : [mairie.epuisay@wanadoo.fr](mailto:mairie.epuisay@wanadoo.fr) ;*

*4° Par publication des informations en ligne (page Facebook et application IntraMuros de la commune d'Epuisay), à moins que les documents ne soient communicables qu'à l'intéressé en application de l'article L. 311-6.*